

ASSEMBLEE DE CORSE

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2010

24 ET 25 JUIN

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

OBJET :

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU PAYEUR
DE CORSE POUR L'EXERCICE 2009

COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

<p>RAPPORT DU PRESIDENT</p> <p>DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

COMPTE DE GESTION DU PAYEUR DE CORSE
POUR L'EXERCICE 2009

Conformément aux dispositions en vigueur, je vous demande de bien vouloir adopter le compte de gestion du Payeur de Corse pour l'exercice 2009.

* * *

*

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 10/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PAYEUR DE CORSE POUR L'EXERCICE 2009

SEANCE DU

L'An deux mille dix et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV - IVème partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2009, établi par le Payeur de Corse, lequel est en parfaite concordance avec le Compte Administratif présenté par le Président du Conseil Exécutif de Corse.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée, partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des Actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI